



*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental
de la Communication Interministérielle*

29 janvier 2019

Vigilance orange neige – Restrictions de circulation à compter de 20H00 et interdiction des transports scolaires mercredi 30 janvier

Météo France a placé le département de la Côte-d'Or en vigilance orange à neige. Ces chutes de neige vont se prolonger jusqu'en milieu de matinée du mercredi 30 janvier. Les quantités prévues sur l'ensemble de l'épisode sont de 5 à 10 cm voire 15 cm localement.

En raison de ces conditions météorologiques, le préfet de la zone de défense et de sécurité Est a décidé, à compter de ce mardi 20H00, de réglementer la circulation des véhicules sur le réseau routier national par arrêté :

- **Interdiction de dépassement** pour tous les véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes sur tous les axes du réseau routier national (routes nationales et autoroutes).
- **Limitation de la vitesse à 80 km/h**, sur l'ensemble des axes du réseau routier national (routes nationales et autoroutes), pour les véhicules destinés au transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, pour les véhicules destinés au transport de personnes incluant les véhicules de transport en commun et les autobus ou autocars articulés ou non.

Ces mesures s'appliquent sur les 16 départements suivants : **les Ardennes (08), l'Aube (10), la Côte d'Or (21), le Doubs (25), le Jura (39) la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Meurthe-et-Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57), la Nièvre (58), la Haute-Saône (70), la Saône-et-Loire (71), les Vosges (88), l'Yonne (89), le Territoire de Belfort (90).**

Par ailleurs, par arrêté préfectoral, le préfet de la Côte-d'Or a interdit la circulation de tous les véhicules de transport scolaire sur l'ensemble des réseaux routiers et autoroutiers du département de la Côte-d'Or pour la journée du 30 janvier 2019.

Le préfet demande aux usagers de limiter leurs déplacements et d'observer la plus grande prudence.